



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

**ANNEXE I**

de la décision de la Commission relative à une mesure individuelle en faveur de la Guinée à financer sur le Fonds européen de développement

**Document relatif à l'action pour le programme d'appui à la réforme du secteur de sécurité en Guinée (PARSS 3)**

**INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS**

**PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS**

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable au FED en vertu de l'article 37 de l'annexe au règlement (UE) 2015/323, et à la section 5.4.1.1 en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions.

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>           | Programme d'appui à la réforme du secteur de sécurité en Guinée (PARSS 3)<br>Numéro CRIS: 2016/038-628<br>financé par le Fonds européen de développement – enveloppe A |   |
| <b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>  | L'action sera menée à l'endroit suivant: République de Guinée.<br>Le volet réinsertion de l'action sera mené dans la zone de la Guinée Forestière                      |   |
| <b>3. Document de programmation</b>                   | PIN Guinée – 11 <sup>e</sup> FED   |   |
| <b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b> | Consolidation de l'Etat de droit et promotion d'une administration efficace au service du développement  | Aide publique au développement:<br>OUI <sup>1</sup> |

<sup>1</sup> L'aide publique au développement «doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement».

|  |  |                          |                           |                           |
|--|--|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
|  | (secteur de concentration 1 du PIN 11 <sup>e</sup> FED)  |                          |                           |                           |
| <b>5. Montants concernés</b>                                 | Coût total estimé: 17 000 000 EUR<br>Montant total de la contribution du FED: 17 000 000 EUR   |                          |                           |                           |
| <b>6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b> | Modalité de projet.<br>Gestion directe avec la société de conseil et de service du Ministère de l'Intérieur français - CIVIPOL Conseil : 8 000 000 EUR<br>Gestion indirecte avec une organisation internationale – UNOPS (PAGODA): 7 000 000 EUR |                          |                           |                           |
| <b>7. a) Code(s) CAD</b>                                     | 15210 gestion et réforme des systèmes de sécurité  |                          |                           |                           |
| <b>b) Principal canal de distribution</b>                    |  |                          |                           |                           |
| <b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>           | <b>Objectif stratégique général</b>  | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|  |  |                          |                           |                           |
|  | Développement de la participation/bonne gouvernance  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | X                         |
|  | Aide à l'environnement   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | X                         |
|  | Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)  | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | Développement du commerce  | X                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|  | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant  | X                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|  | <b>Marqueurs de Rio</b>  | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|  | Diversité biologique   | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | Lutte contre la désertification  | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | Atténuation du changement climatique   | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | Adaptation au changement climatique  | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | <b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b>   | NA                       |                           |                           |
| <b>10. Objectifs de développement durable (ODD)</b>          | Objectif(s) ODD principal:<br>ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 15 (vie terrestre) et ODD16 (paix,  |                          |                           |                           |

|  |  |
|--|--|
|  | justice et institutions efficaces),<br>Objectif (s) ODD secondaire(s): ODD 5 (égalité entre les sexes) et ODD 10 (inégalités réduites) |
|--|--|

## RESUME

Ce programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en Guinée a pour but de consolider, approfondir et élargir les appuis mis en œuvre dans ce pays depuis 2013 à travers différents instruments, en passant d'une approche "pilote" dont les leçons tirées et résultats sont positifs à un appui plus structurel. Il vise également à renforcer les synergies entre les appuis à la RSS dans ses cinq secteurs (police/protection civile, défense, justice, environnement, douanes)<sup>2</sup>.

Deux axes d'intervention ont été identifiés:

1) renforcement de la sécurité intérieure à travers un appui à l'Ecole nationale de la police et de la protection civile (ENPPC), la capitalisation/mise à niveau des formations et des équipements fournis en appui à l'opérationnalisation de protection civile et l'appui à la restructuration du pilotage de la politique de protection civile.

Au service du même objectif de renforcement de la stabilité et de la sécurité intérieure, et toujours dans le cadre de la RSS en Guinée, des activités de réinsertion des jeunes en situation de risque et de groupes sociaux vulnérables, avec une attention particulière aux femmes, seront menées à bien dans la région de Guinée forestière

2) consolidation et extension à l'échelle nationale de l'opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature (CPCN) dans le cadre de la RSS, permettant une amélioration de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables favorisant un climat social, économique et une sécurité environnementale autour des aires protégées.

Les axes d'intervention présentés s'inscrivent dans les principes édictés dans la nouvelle stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne<sup>3</sup>.

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Au lendemain des élections présidentielles de 2010, le président de la République a placé la RSS comme première priorité de son programme. La stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP), approuvée en mai 2014, est claire, pertinente et appropriée par toutes les parties prenantes. Mais la deuxième étape décisive de la RSS, celle de l'opérationnalisation et de la

<sup>2</sup> Les appuis dans le cadre de ce projet concernant police/protection civile et environnement, les autres secteurs étant couverts par d'autres programmes UE sous 10<sup>e</sup> FED (PARJU pour la justice et PARFIP pour les douanes) et des appuis relevant de la coopération des Etats membres, en premier lieu la France, pour la défense.

<sup>3</sup> "Vision partagée, action commune: Une Europe plus forte - Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne".

mise en œuvre des activités formulées<sup>4</sup>, a été plus lente en raison des contraintes budgétaires, elles-mêmes aggravées par l'épidémie à virus Ebola en 2014/2015. La fin de l'épidémie dans le pays et la réélection du président Alpha Condé en octobre 2015 ont permis une redynamisation du processus en 2016. Toutefois, les marges de manœuvres budgétaires très limitées en 2016/2017 devraient continuer à limiter le financement de la RSS à court terme.

La RSS a mis l'accent sur une nouvelle conception de la défense et de la sécurité, basée sur une approche globale, consensuelle, participative et intégrant la question du genre, qui nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs et une appropriation nationale à tous les niveaux. Cette approche doit être holistique pour permettre la prise en compte de questions qui, traitées isolément, pourraient constituer des freins à sa mise en œuvre. Le secteur de l'environnement constitue un pilier important de cette réforme.

Depuis le début de l'année 2016, une impulsion significative a été donnée au plus haut niveau de l'Etat guinéen au processus de RSS, à travers:

- la réaffirmation de la priorité politique accordée à la RSS par le président de la République,
- la mobilisation des fonds publics pour le financement des activités de la SNAP 2016 (72 milliards GNF)<sup>5</sup>,
- l'arrivée d'un nouveau ministre (Me Abdoul Camara, ancien ministre délégué à la Défense, promu en la circonstance au rang de ministre d'Etat) à la tête du ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC) en janvier 2016. Depuis son installation, une nouvelle dynamique est à l'œuvre au sein du MSPC, avec une impulsion très concrète au processus de réforme à travers des décisions et arbitrages permettant de corriger nombre de dysfonctionnements.

Cette dynamique se traduit également par une amélioration du dialogue politique avec l'UE dans ce secteur.

### ***1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE***

A travers la SNAP, la Guinée s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de sécurité: des forces de défense et de sécurité (FDS - composées des corps suivants : armée, gendarmerie, police, protection civile, gardes forestiers et douanes) *"républicaines, professionnelles, respectueuses de l'Etat de droit et soumises au pouvoir civil légalement établi (...) capables de répondre à toute menace, de participer au développement économique et social de la nation et aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de la solidarité et de la sécurité internationale."* Les progrès vers cet objectif ont été réels concernant l'armée et la gendarmerie, mais beaucoup plus lents concernant les autres corps, en particulier police et protection civile qui demeurent les parents pauvres du dispositif de sécurité en Guinée.

---

<sup>4</sup> Le bilan de la mise en œuvre de la SNAP établi fin 2015 indique que 22 activités sont réalisées (10%), 88 en cours de réalisation (39%) et 117 non entamées (51%).

<sup>5</sup> Montant certes très insuffisant pour couvrir les besoins (moins de 5% des budgets prévus en 2014, 2015 et 2016 pour la SNAP) mais effort substantiel au regard des contraintes qui s'exercent sur le budget guinéen, et qui a permis de relancer une dynamique de stratégie de mobilisation des ressources avec les PTF et le secteur privé.

Le processus de mise en place de la réforme a suivi et respecté les cinq étapes traditionnelles de mise en œuvre d'une réforme d'envergure nationale<sup>6</sup>. Chacune de ces étapes a donné lieu à la rédaction de documents-cadres qui constituent l'ossature du processus de la RSS en république de Guinée. Issue de ce processus, la SNAP est la véritable feuille de route de la réforme: outil de planification des actions dans un cadre logique, opérationnel, budgétisé, axé sur les résultats, elle intègre une hiérarchisation des priorités pour la période 2014-2017. Les objectifs fixés par la SNAP sont les suivants: améliorer le comportement et l'image des forces de défense et de sécurité et autres forces paramilitaires; soumettre les FDS et forces paramilitaires à l'autorité civile légalement établie et faire respecter les droits de l'Homme, les libertés individuelles et collectives; contribuer à la lutte contre l'impunité; impliquer les forces de défense et de sécurité dans le processus de développement en temps de paix et assurer le secours et l'assistance aux sinistrés en cas de catastrophe; renforcer la sécurité intérieure et frontalière; et lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ainsi que des stupéfiants; contribuer à la lutte contre la dégradation de l'environnement; améliorer les conditions de travail et de vie des FDS en tenant compte des besoins spécifiques des femmes; renforcer le rôle des femmes au sein des FDS en tenant compte des aspects quantitatif et qualitatif. A l'occasion de la commission d'orientation stratégique (COS - instance de pilotage politique du comité national de pilotage de la RSS - CNP-RSS - sous l'égide du président de la République) du 27 mai 2016, une version actualisée de la SNAP, avec des plans d'actions mis à jour pour les années 2016/2019 dans chaque secteur, a été validée<sup>7</sup>. Plusieurs réformes importantes ont permis une modernisation réelle dans le secteur de la défense (casernement des militaires, recensement biométrique, mise à la retraite de 15% des effectifs et modernisation du cadre juridique).

Au cœur du processus RSS figurent: 1) l'objectif de restaurer l'autorité et la légitimité des services de sécurité intérieure auprès de la population en rétablissant le contrat social entre ces forces de sécurité et les communautés qu'elles sont censées protéger et en renforçant leurs capacités d'action et professionnalisme; 2) la lutte contre l'impunité, y compris en ce qui concerne des cas de violence de certains éléments des forces de sécurité. La promulgation des nouveaux codes (pénal & de procédure pénale, le 26/10/2016), de la loi portant maintien de l'ordre public (06/06/2015), et la formulation d'une stratégie sectorielle genre des FDS (présentée le 31 août 2016, des plans de travail annuels sont prévus pour sa mise en œuvre), constituent des avancées indéniables.

#### ***a) Volet sécurité intérieure***

La SNAP insiste sur le rôle majeur qui doit être joué par la police et la protection civile pour améliorer la sécurité des personnes et des biens en Guinée et restaurer l'autorité et la légitimité des services de sécurité intérieure auprès de la population.

---

<sup>6</sup> (1) état des lieux/évaluation/audit (2) concertation des acteurs concernés (3) appropriation (4) traduction des orientations politiques en stratégie nationale (5) documents-cadre de mise en œuvre.

<sup>7</sup> L'estimation mise à jour des besoins pour les années 2017/2018/2019 prévoit un montant de plus de 101 millions d'euros pour la composante "police et protection civile" et plus de 24.4 millions d'euros pour la composante "environnement".

La prise de conscience des enjeux liés au renforcement de la protection civile et de son importance dans le dispositif sécuritaire en Guinée (en tant que "deuxième pilier" du MSPC) a tardé à se concrétiser et les appuis donnés par l'UE et les autres partenaires techniques et financiers (PTF) en la matière ont souffert initialement d'un déficit d'appropriation. Cette appropriation est désormais en très nette amélioration.

Les acteurs de la RSS en Guinée soulignent la pertinence de renforcer les synergies entre les appuis directement liés à la sécurité et les projets de réinsertion, dans les mêmes objectifs d'amélioration de la sécurité et de la stabilité en Guinée. Les interventions en ce sens apportent une contribution aux deux objectifs spécifiques du projet:

- elles s'inscrivent pleinement dans le cadre de la RSS, en faveur d'une amélioration concrète de la situation sécuritaire en Guinée,
- elles contribuent également à l'amélioration de la sécurité environnementale autour des aires protégées, dans la région de Guinée forestière où les activités de réinsertion seront menées.

***b) Volet sécurité environnementale/opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature***

La nouvelle politique sectorielle de l'environnement formulée en 2014 décline trois axes prioritaires:

- le renforcement du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire relatif à la préservation des ressources forestières et fauniques,
- le renforcement des capacités matérielles et techniques du CPCN,
- le développement du partenariat avec les organisations de la société civile et du secteur privé pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

Plaque tournante des trafics d'espèces protégées à l'échelle mondiale, la Guinée a été interdite de commerce des espèces protégées dans le cadre de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 2013. Une dynamique nouvelle est aujourd'hui enclenchée en vue de sortir le pays de la suspension de cette convention. Dans ce contexte, la "sécurité environnementale" est prise en compte en tant que composante de la sécurité nationale. L'appui à la gestion/protection de l'environnement est considéré comme partie intégrante des efforts visant à l'amélioration de la sécurité et de la stabilité du pays. Les diagnostics et stratégies nationales disponibles<sup>8</sup> confirment que la consolidation et le renforcement du CPCN constituent une solution majeure à moyen terme pour réduire les principales menaces à la biodiversité en permettant d'assurer une surveillance et une protection efficace des aires protégées. Le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en Guinée a ainsi recommandé (i) d'apporter le soutien à l'administration forestière pour concrétiser la création du corps des conservateurs de la nature à statut particulier paramilitaire, (ii) de rendre effectif le recrutement des gardes forestiers et (iii) d'accorder les moyens nécessaires à l'accompagnement de leur mission et renforcer leurs capacités.

---

<sup>8</sup> Politique sectorielle de l'Environnement du Ministère de Environnement et des Eaux & Forêts (MEEF), Stratégie nationale de gestion des aires protégées, plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE 2013-2017), rapports de suivi CITES

Les interventions de l'Union européenne, que le présent projet vient consolider, s'inscrivent dans cette approche, avec un "point d'entrée" ancré dans le processus RSS: l'opérationnalisation du CPCN. L'intervention proposée s'inscrit également dans les priorités du plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages, approuvé le 26/02/2016.

L'appui à la gestion et la protection de l'environnement contribue également à atténuer l'impact et à l'adaptation au changement de climat. Depuis l'adoption du programme d'action national d'adaptation (PANA) en 2007, le changement climatique est reconnu comme facteur à l'origine du tarissement des cours d'eau, de l'assèchement des sols, de la destruction du couvert végétal, de la perte de la biodiversité, et de la recrudescence des feux de brousse. La protection et la restauration des écosystèmes fragiles sont depuis des priorités. La contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de 2015, dans le cadre de la convention des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), vise à accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales pour développer des techniques agro-sylvo-pastorales qui permettent à la fois de poursuivre leurs activités et de préserver les ressources sur lesquelles elles s'appuient, et à la gestion durable des forêts. Cette action vient renforcer les efforts en matière d'adaptation tout en contribuant à l'atténuation du changement climatique.

### ***1.1.2 Analyse des parties prenantes<sup>9</sup>***

Parmi les parties prenantes institutionnelles, on compte en particulier:

- le MSPC, et plus particulièrement l'ENPPC<sup>10</sup>, la direction générale de la police nationale (DGPN) et la direction générale de la protection civile (DGPC), ainsi que les cadres et agents de ces unités. D'autres services et directions de ce Ministère sont concernés de manière spécifique, notamment l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM),
- le ministère de l'environnement, eaux et forêts (MEEF), à travers ses directions partenaires du projet, utilisatrices du corps paramilitaire des conservateurs de la nature (CPCN)<sup>11</sup>: la direction nationale des eaux et forêts (DNEF), l'Office Guinéen des parcs et réserves (OGUIPAR), le centre forestier de Nzérékoré (CFZ), le centre de Gestion Nimba Simandou (CEGENS), l'Office Guinéen du bois (OGUIB) et la direction générale du corps des conservateurs de la nature (DGCCN), ainsi que le point focal genre du ministère,
- le caractère interinstitutionnel lié à la mise en place d'une politique et d'une agence nationale de gestion des crises et des catastrophes implique les structures compétentes des trois départements concernés, à savoir: MSPC (DGPC), MEEF (à travers le centre national de la gestion des catastrophes et urgences environnementales) et ministère de

---

<sup>9</sup> Dans le cadre de l'identification des appuis du présent DA, de nombreuses réunions de concertation ont été menées à bien avec les parties prenantes et partenaires de mise en œuvre des appuis en cours, de manière à capitaliser sur les expériences acquises.

<sup>10</sup> Etablissement public autonome (mais ne disposant pas à ce stade d'un budget de fonctionnement autonome), relevant du MSPC.

<sup>11</sup> Le décret de création du CPCN date de décembre 2011, mais des décrets d'application toujours en attente doivent permettre de réviser le statut particulier et clarifier le positionnement institutionnel du Corps.

l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD – à travers le service national des affaires humanitaires - SENAH),

- Concernant les activités liées à la réinsertion, le ministère de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (MEET-FP) sera impliqué en tant que maître d'œuvre du programme national de réintégration socio-économique (PNRSE), et en particulier l'agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE), qui met en œuvre le volet de réintégration socio-économique - RSE du PARSS2. De plus, une coordination avec le ministère de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MJEJ) et le ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance (MASPFE) sera menée à bien,
- le ministère de l'unité nationale et de la citoyenneté (pour les activités liées aux droits de l'Homme et à la réconciliation nationale) et le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD - tutelle sur les collectivités locales et structures déconcentrées) seront également impliqués, ainsi que leurs points focaux genre. Enfin, le ministère de la justice sera également partie prenante, à travers les coopérations entre la police et la justice qui seront encouragées dans le cadre du projet (consolidation des appuis en cours dans le cadre des programmes d'appuis à la RSS et à la réforme de la justice sur le 10ème FED - PARSS et PARJU).

La société civile est partie prenante du processus RSS, à travers la participation de plusieurs de ses représentants dans les instances de pilotage, et comme opérateur et/ou bénéficiaire dans différentes actions dans ce domaine. Concernant le volet sécurité intérieure, la société civile sera notamment bénéficiaire des activités liées à la gouvernance locale de la sécurité (appui aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance – CLSPD, et des fora locaux de sécurité, formation des chefs de quartier, poursuite des activités de sensibilisation des jeunes dans les collèges et les lycées etc.). Concernant le volet sécurité environnementale, une concertation étroite existe avec les organisations régionales et nationales de lutte contre le trafic d'espèces sauvages. L'ONG GALF (Guinée application de la loi faunique) fera l'objet d'un appui direct dans le cadre du présent projet. Une étroite collaboration est envisagée avec les organisations féminines.

Les autres parties prenantes sont notamment les partenaires de mise en œuvre, ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF) engagés dans des appuis sur les axes d'intervention identifiés, en particulier la France, directement impliquée dans les différents domaines d'appui de l'axe 1 (police, protection civile, ENPPC, gendarmerie).

Les bénéficiaires du projet sont:

- la population guinéenne dans son ensemble, qui bénéficiera de l'amélioration des services de sécurité (police et protection civile/sapeurs-pompiers),
- parmi les bénéficiaires directs, on peut recenser en priorité: les populations vivant aux alentours des aires protégées ciblées par le projet, les personnels de la police, des unités de protection civile et des sapeurs-pompiers et du CPCN, les groupes sociaux vulnérables/jeunes en situation de risque, avec une attention particulière aux femmes, en particulier aux femmes victimes de violences, en Guinée forestière.

La plupart des parties prenantes susmentionnées ont été associées et/ou informées lors du processus de formulation dans le cadre des appuis en cours (10<sup>ème</sup> FED et IcSP) dans les mêmes domaines d'intervention, permettant de capitaliser sur les expériences acquises. Ce processus d'appropriation a concerné en priorité les deux ministères techniques pilotes pour chacune des composantes (MSPC et MEEF), avec lesquels une concertation étroite est intervenue sur tout le processus de formulation (échanges écrits formels et informels; plusieurs réunions de restitution etc.).

### ***1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes***

#### ***a) Volet sécurité intérieure***

Le déficit de formation des effectifs de la police nationale et de la protection civile guinéenne demeure le défi majeur dans le secteur de la sécurité du pays<sup>12</sup>. La réponse à ce défi est l'opérationnalisation de l'ENPPC, et la formulation et la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue en faveur de l'ensemble des fonctionnaires de police (agents et officiers) au sein de cette institution. Cet enjeu majeur a fait l'objet de nombreuses discussions entre l'Union européenne et les autorités guinéennes concernées, avec un engagement de l'Union européenne à étudier la faisabilité d'un tel appui dès lors que la partie nationale aurait confirmé sa volonté politique d'avancer en ce sens en ouvrant cet établissement. L'ENPPC ayant ouvert ses portes en septembre 2016<sup>13</sup>, l'UE peut désormais apporter un appui à son opérationnalisation, aussi bien concernant l'accompagnement à la gestion de cet établissement que l'appui à la finalisation et à la mise en œuvre du plan de formation. Le présent projet prévoit également la mise en place du centre national de transit, activité prioritaire identifiée dans la SNAP, afin de doter l'OPROGEM d'un site unique lui permettant à la fois de coordonner ses activités, d'accueillir et de prendre en charge les victimes (accompagnement juridique, psychologique) et de les orienter vers des organismes de réinsertion, notamment l'AGUIPE.

Concernant le volet de rénovation de la protection civile de Guinée, les appuis précédents ont permis (i) la création d'un socle de compétence (ii) la dotation en équipements, matériels et véhicules au corps des sapeurs-pompiers (iii) la mise en place de partenariats solides et (iv) la mise en place de 4 unités de protection civile (UPC) dans différentes régions du pays. Le renforcement de l'échelon de prise de décision "reconstruction par le haut" aidera la Guinée à mettre en œuvre les actions indispensables à un réel essor du projet de rénovation: (i) engager une réflexion globale, cohérente et pilotée au plus haut niveau pour mettre en adéquation les textes et les moyens de la politique de protection civile, (ii) s'appuyer sur le socle de

---

<sup>12</sup> Comme le souligne le ministre de la sécurité lui-même, 7 policiers sur 10 n'ont reçu aucune formation en Guinée; le processus de sélection de la première promotion de l'ENPPC (mené à bien en juillet 2016 avec l'appui du PARSS), portant sur les 4015 derniers agents recrutés au MSPC, a permis d'identifier un taux d'analphabétisme de 35%.

<sup>13</sup> L'ENPPC accueille depuis le 29 septembre 2016 des élèves (agents et officiers) dans deux sites désormais fonctionnels: casernes de Kagbelen et de Kafiliya. Les référentiels de compétences et les curricula répondant aux besoins de formation identifiés sont en cours de formulation, avec l'appui de deux experts mobilisés par la France et l'UE (dans le cadre du PARSS2).

compétence pour une activité opérationnelle accrue de la protection civile (entraînement, formations par les formateurs bénéficiaires du projet UE etc.) et (iii) engager une politique de ressources humaines et de recrutement qui permettra à une future DGPC de disposer du personnel administratif et de direction nécessaire.

Dans cet esprit de "reconstruction par le haut", une dynamique positive est en cours, à travers un appui du PARSS, avec la création d'une "commission interministérielle de gestion des crises et des catastrophes", rassemblant dans une approche interinstitutionnelle toutes les parties prenantes. Cette commission devrait soumettre à la validation des autorités guinéennes (i) un projet de politique nationale de sécurité civile et (ii) le texte portant création de la structure nationale de gestion des risques et des catastrophes. Cette étape doit constituer une avancée majeure dans l'amélioration du pilotage stratégique de la gestion des risques et des catastrophes en Guinée.

Concernant les activités liées à la réinsertion, la Guinée forestière, qui fut un carrefour de migration sous régionale et une zone d'accueil dans les années 1990 de centaines de milliers de réfugiés et déplacés de guerre, continue à souffrir d'épisodes récurrents de conflits violents depuis plus de 25 ans. La présence d'ex-combattants et la circulation illicite d'armes légères contribuent à la perpétuation de tensions que l'épidémie Ebola a exacerbées. L'enjeu est d'apporter des réponses sur le terrain aux tensions et problèmes spécifiques de sécurité que connaît cette région, qui demeure un risque de déstabilisation pour le pays dans son ensemble. Plusieurs projets accompagnés par les PTF ont été menés dans l'intention d'apporter des réponses à ce contexte conflictuel à travers des activités de réinsertion ciblant en particulier les jeunes en situation de risque (dont les ex-miliciens) et d'autres groupes particulièrement vulnérables. Le présent projet poursuivra ces activités en menant des activités de réinsertion pour les personnes vulnérables délaissées jusqu'alors par les projets en cours, et qui constituent en l'état une potentielle menace pour la sécurité de la région. Ces activités de réinsertion seront menées dans le cadre du programme national de réintégration socio-économique (PNRSE), qui permet également une amélioration de la coordination des PTF dans ce domaine, et un renforcement des capacités de l'AGUIPE qui met en œuvre ce programme.

#### ***b) Volet sécurité environnementale/opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature***

En ce qui concerne la sécurité environnementale, la SNAP a souligné les principaux problèmes suivants: (1) l'insuffisance des effectifs pour la surveillance des aires protégées et réserves forestières, (2) la faible utilisation et gestion du CPCN par les structures techniques bénéficiaires, (3) la faible approche participative pour la conservation (conservation communautaire) dans la plupart des aires protégées et (4) le non-respect des engagements internationaux auxquels la Guinée est partie prenante en matière d'environnement (CITES).

Depuis juillet 2013, le MEEF a bénéficié d'un appui financier de l'Union européenne à travers le projet "Appui à l'Opérationnalisation du CPCN". Ce projet a mis spécifiquement l'accent sur trois sites pilotes (Sidakoro, Zياما et Mont Nimba) et obtenu les résultats ci-après: (1) formation technique de 32 Conservateurs et 290 gardes forestiers, (2) réhabilitation et équipement des infrastructures de deux bases vie, (3) élaboration de guides et outils de planification et de gestion des aires protégées (AP), (4) opérationnalisation du CPCN (3

brigades de surveillance), (5) participation des communautés locales à travers la promotion de moyens de subsistance alternatives et la sensibilisation à tous les niveaux, (6) renforcement de la surveillance et de la lutte contre le braconnage à l'intérieur et dans les environs des sites pilotes, (7) conduite d'un audit institutionnel des structures partenaires du projet, (8) renforcement du cadre de gouvernance et de contrôle du CPCN. A la lumière de cette phase pilote et de ses "leçons tirées", mais aussi du suivi des activités de la SNAP dans ce secteur, plusieurs problèmes de nature institutionnelle ou sociale ont été identifiés, auxquels le présent projet doit apporter des réponses spécifiques.

Outre les trois zones d'intervention de la phase pilote menée sur le 10<sup>e</sup> FED, plusieurs nouveaux sites jugés stratégiques feront l'objet de la présente intervention, dans l'optique du passage d'une phase "pilote" à un appui concernant l'ensemble du territoire national sur la base des critères de pertinence et des priorités. Ces zones d'intervention<sup>14</sup> ont été confirmées à l'occasion de deux missions en août 2016 (partenaires MEEF et UNOPS) et d'une réunion nationale de validation, qui ont permis l'identification des besoins en personnel et en équipement conformément aux enjeux et défis de chaque site. Dans la continuité de la phase pilote, les appuis suivants seront prévus dans le PARSS 3:

- les agents du CPCN (soit 1829) bénéficieront de modules de formation sur l'ensemble des sites d'intervention,
- une dotation en équipement et matériel logistique sera également prévue dans le cadre de leur professionnalisation,
- la réhabilitation/construction/équipements dans certaines zones d'intervention ciblées.

## 2. RISQUES ET HYPOTHESES

| Risques   | Niveau de risque (E/M/F) | Mesures d'atténuation  |
|---|--------------------------|--|
| <u>Risques politiques/institutionnels<sup>15</sup></u><br>Manque de volonté politique/non prise en compte effective des actions prioritaires par les pouvoirs publics comme une priorité nationale dans le développement. | M                        | Un appui stratégique au pilotage de la RSS est donné dans le cadre du PARSS 2, y compris sur la formulation et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (SMR) du processus.  |
| La délimitation des compétences entre les différentes institutions de l'Etat en république de Guinée n'est pas tranchée.  | M                        | Ce risque est important pour les activités "protection civile" (3 ministères concernés), mais en cours de résolution dans le cadre du PARSS 2 (voir point 1.1.3: création d'une "commission interministérielle de gestion des crises et des catastrophes"). La question de la clarification des compétences sur des thématiques transversales (réinsertion notamment) est par ailleurs discutée dans le cadre du dialogue politique avec les autorités |

<sup>14</sup> Liste indicative dans l'annexe de présentation des activités détaillées.

<sup>15</sup> Plusieurs risques mentionnés ci-dessous sont mentionnés dans la SNAP.

| <b>Risques</b>   | <b>Niveau de risque (E/M/F)</b> | <b>Mesures d'atténuation</b>  |
|--|---------------------------------|---|
|  |                                 | guinéennes.   |
| Non implication des parties prenantes (en particulier MSPC et MEEF) dans la réalisation effective des différentes actions inscrites dans la SNAP: les institutions partenaires et les acteurs de la sécurité résistent aux changements et ne collaborent pas à la mise en œuvre de la réforme. | M                               | Un accompagnement des acteurs de la sécurité vers le changement est réalisé dans le cadre des projets UE d'appui RSS en cours. Il porte ses fruits. Le nouveau projet pourra capitaliser et consolider ces acquis.  |
| Insuffisance de ressources nationales nécessaires à la bonne réalisation de la SNAP.   | E                               | La stratégie de mobilisation des ressources de la RSS a été approuvée lors de la Commission d'orientation stratégique du 27/05/2016. Sa formulation et mise en œuvre sont appuyées dans le cadre du PARSS 2. La mobilisation des fonds publics en 2016 (72 milliards GNF) pour le financement de la SNAP constitue un premier résultat positif de ces démarches.  |
| Mauvaise coordination des différentes actions financées par les bailleurs de fonds empêchant un appui complémentaire et efficient des PTF.   | M                               | En l'absence des réunions de coordination RSS organisées par le système des Nations unies (interrompues lors de la crise Ebola et non relancées à ce jour), la DUE a pris l'initiative d'une coordination sectorielle informelle mais efficace (notamment à travers des réunions de coordination régulières sous l'égide du MSPC, et entre DUE et bureau de coordination et de suivi – BCS – des Nations unies). Cette coordination porte notamment sur la mise à jour de la SNAP et de la matrice des appuis financiers nationaux et internationaux. |
| <u>Risques opérationnels</u><br>La situation sanitaire se dégrade à nouveau avec un retour de l'épidémie Ebola. Les conditions sanitaires entravent les déplacements et les rencontres (régions en quarantaines).  | F                               | Le dispositif national et international de riposte est opérationnel pour prévenir un retour au niveau épidémique. L'expérience 2014/2015 a démontré que l'impact est limité et surmontable par des mesure d'atténuation (relocalisation rencontres, recours experts nationaux etc.)   |
| Poids des pesanteurs socio-culturelles en ce qui concerne les relations du genre.  | M                               | Une attention transversale sur les besoins et les intérêts des femmes sera portée lors de la planification et de la mise en œuvre des activités (voir chapitres 3.3 et 4.2, et les indicateurs sensibles au genre du cadre logique).  |
| <b>Hypothèses</b>  |                                 |   |

| Risques  | Niveau de risque (E/M/F) | Mesures d'atténuation |
|--|--------------------------|-----------------------|
| <p>Les autorités soutiennent la mise en œuvre de la SNAP, en particulier en allouant les ressources financières nécessaires.</p> <p>La situation sécuritaire est maintenue (dépend notamment du calendrier électoral en 2017).</p> <p>Un dialogue rapproché, permanent et confiant entre le gouvernement et les PTF dans le cadre de la mise en œuvre de la RSS est instauré.</p> <p>La société civile et les autorités collaborent dans un climat de paix sociale et de dialogue.</p> |                          |                       |

### 3. ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

##### a) Volet sécurité intérieure

En réponse à la demande des autorités, l'UE s'est engagée dans une dynamique d'accompagnement du processus RSS en mettant en place depuis 2013 plusieurs projets et programmes d'appui mobilisant différents instruments, permettant de combiner un accompagnement des institutions à long terme et des projets concrets à impact rapide. Plusieurs projets financés par l'UE en Guinée, récents ou en cours<sup>16</sup> ont ainsi contribué à renforcer le MSPC dans l'exercice de ses missions régaliennes, sur les deux piliers de la police et de la protection civile. Dans ce cadre, des réponses adéquates au défi de la formation des policiers en Guinée ont été fournies de façon ponctuelle (services ou zones d'interventions ciblées), dans l'attente de l'opérationnalisation de l'ENPPC, permettant d'engager une démarche de formation globale et durable. Les résultats encourageants atteints dans le cadre de ces projets, et l'ouverture de l'ENPPC en septembre 2016, permettent aujourd'hui à l'Union européenne de passer à la vitesse supérieure en matière d'accompagnement du MSPC pour la formation/professionnalisation de la police et de la protection civile, à travers un appui à l'ENPPC.

Les activités liées au renforcement des capacités du MSPC seront complémentaires avec celles menées dans le cadre du PARSS 10<sup>e</sup> FED, qui seront prolongées jusqu'en janvier 2019. Tout en poursuivant la dynamique du PARSS en appui à la refonte du cadre légal et réglementaire, le PARSS3 apportera un appui plus résolument orienté vers le renforcement des capacités opérationnelles du MSPC d'un point de vue logistique et fonctionnel. Le PARSS3 vient également poursuivre et consolider les acquis des deux phases d'appuis à la police de proximité menées depuis 2013 sous financement de l'instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP): poursuite de l'appui à la mise en place de l'approche "police de proximité", à la gouvernance/concertation locale à travers les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), renforcement des capacités de communication interne/externe du MSPC.

<sup>16</sup> Il s'agit du programme d'appui à la réforme de la sécurité (PARSS, divisé en deux conventions de financement PARSS1 et PARSS2 qui constituent un programme global) sur le 10<sup>e</sup> FED, et de deux programmes d'appui au renforcement de la police de proximité financés sous IcSP.

Concernant la composante d'appui à la protection civile, le PARSS a permis de répondre à certaines faiblesses identifiées (formations, équipements et réhabilitation de locaux) dans l'organisation des structures de la protection civile guinéenne. Si la montée en puissance de la formation et de l'équipement des sapeurs-pompiers et des unités de protection civile (UPC) a été assez rapide, l'appropriation du projet par les autorités guinéennes n'a pas cru de manière symétrique. Son amélioration significative au cours de l'année 2016 doit permettre d'enregistrer de nouveaux progrès en s'appuyant sur les acquis et en développant des compétences dérivées qui permettraient de faire face plus efficacement à de nombreux risques récurrents ou nouveaux (notamment secours routier, intervention en immeubles de grande hauteur (IGH) et bâtiments industriels, risque technologique).

Les appuis menés depuis plusieurs années en faveur de la réinsertion des jeunes en situation de risque et groupes vulnérables en Guinée forestière ont commencé à porter leurs fruits<sup>17</sup>. Cependant, les évaluations des projets concernés soulignent que *"les résultats du projet sont très fragiles et, faute d'un dispositif de suivi au-delà du projet, ils ne pourront être pérennisés"*, et recommandent d'envisager *"les actions et stratégies possibles pour qu'un suivi des bénéficiaires soit assuré"*. Un accompagnement de certains groupes ayant fait l'objet de l'intervention antérieure sera ainsi prévu dans le présent projet (sur les 1826 bénéficiaires initiaux du projet de réinsertion mis en œuvre par Danish Refugee Council, 300 à 400 doivent faire l'objet d'un soutien complémentaire). Au-delà, de nouveaux bénéficiaires seront identifiés et feront l'objet d'un appui, mais sans se limiter à la catégorie des "jeunes en situation de risque" pour prendre en compte d'autres groupes sociaux vulnérables. Une attention spécifique sera portée sur les besoins et les intérêts des femmes victimes de violences.

#### ***b) Volet sécurité environnementale/opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature***

La mise en œuvre de la phase pilote est riche d'enseignements. On peut notamment citer:

- des résultats concrets et encourageants en termes d'opérationnalisation du CPCN,
- une dynamique positive de synergies avec d'autres partenaires, acteurs de l'environnement, de l'armée, de la police, de la gendarmerie et de la justice,
- une nette amélioration dans l'implication des partenaires nationaux au processus de mise en œuvre du projet,
- une amélioration de la mise en application des conventions et accords dont la Guinée est partie prenante, en particulier la CITES,
- une stratégie de communication à améliorer.

---

<sup>17</sup> L'UE est engagée depuis 2013 dans des appuis à la réinsertion, à travers le 10<sup>e</sup> FED (volet réintégration socio-économique du PARSS) et l'instrument de stabilité (deux projets mis en œuvre par Danish Refugee Council – DRC et UNOPS, et achevés respectivement les 18/12/2015 et 18/08/2016). Au total, plus de 4500 bénéficiaires ont reçu ou vont recevoir un appui dans le cadre de ces différents projets.

Les activités proposées dans la présente décision viennent consolider et étendre à tout le territoire les appuis testés avec succès dans trois zones pilotes. Leur formulation tient compte des commentaires et recommandations du rapport Result Oriented Monitoring (ROM)<sup>18</sup>.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Les synergies et la complémentarité entre le PARSS3 et les projets régionaux du PIR 11<sup>e</sup> FED dans les mêmes secteurs d'interventions font l'objet d'une attention particulière:

- sécurité intérieure: les 4 volets du programme "peace and security" en cours de formulation (et en particulier West Africa Police Information System 3 - WAPIS, et "Peace, Security and Stability: combating other main threats"),
- sécurité environnementale/opérationnalisation du CPCN: plusieurs échanges de commentaires ont déjà eu lieu avec la délégation de l'UE au Burkina Faso, en charge du pilotage du volet relatif à la biodiversité, à la lutte contre la désertification, la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du PIR (cohérence entre appuis/zones d'intervention ciblées PIN/PIR).

La coordination en place avec les principaux PTF impliqués sera renforcée, en particulier:

- la France, engagée de longue date dans des appuis à différentes composantes du dispositif de sécurité guinéen (défense, gendarmerie et protection civile notamment),
- le système des Nations unies, qui a mené récemment plusieurs projets d'appuis au processus RSS et à la réinsertion, notamment à travers le fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix,
- Concernant l'appui à l'ENPPC, une coordination spécifique existe avec Coginta, qui met en œuvre la composante d'appui à cet établissement du projet en cours financé par le département d'Etat américain, et avec la France (mobilisation d'un expert non principal du PARSS pour accompagner le MSPC dès l'ouverture de l'ENPPC, en étroite concertation avec l'expert du ministère des affaires étrangères français, détaché pour l'appui à l'école).

### **3.3 Questions transversales**

L'axe d'intervention 2 est porteur d'une contribution significative à la préservation de la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et – dans une moindre mesure – à la lutte contre la désertification, à travers son objectif principal de gestion durable des ressources naturelles dans le cadre des aires protégées, et répond en cela aux marqueurs de Rio correspondants, en tant "qu'objectif important".

Les enjeux liés au genre seront pris en compte à travers toutes les activités d'appui à la révision du cadre légal de la RSS. La "stratégie sectorielle genre des FDS dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique nationale de défense et de sécurité en Guinée", récemment approuvée, pourrait permettre d'inscrire ces appuis dans un cadre stratégique approprié tout en

---

<sup>18</sup> Le rapport ROM sur le PARSS, dont la version finale a été transmise à la délégation de l'UE le 20/03/2016, insiste notamment sur la durabilité à améliorer et le potentiel "tourisme écologique" à développer dans certaines aires protégées, en coopération avec le secteur privé.

améliorant la coordination des PTF en la matière. Les activités concernées du présent programme porteront en particulier sur 3 des 5 piliers du plan stratégique<sup>19</sup>. Parmi ces activités spécifiques, on peut citer des modules de formation dans le cadre de l'ENPPC et les appuis à l'OPROGEM, organisme relevant du MSPC. Un ciblage spécifique des femmes sera fait lors de l'identification des bénéficiaires des activités de réinsertion en Guinée forestière, ainsi que pour le volet communautaire des activités génératrices de revenus (AGR) de la composante d'opérationnalisation du CPCN. Une attention particulière sera portée sur les besoins des femmes victimes de violence.

Un des défis dans la gestion durable des ressources naturelles est la place des jeunes. A travers les activités liées à la réinsertion, une attention particulière leur sera accordée, pour que les communautés identifient des stratégies d'insertion des jeunes dans la vie économique, en utilisant comme "modèles" les jeunes qui ont monté une entreprise dans la première phase.

Il convient également de relever que les activités menées dans le cadre de ce programme auront un impact positif sur les enjeux liés aux migrations (création d'opportunités économiques et sociales, amélioration des perspectives des candidats à l'émigration).

#### **4. DESCRIPTION DE L'ACTION**

##### **4.1 Objectifs/résultats et options**

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD 1 (pas de pauvreté), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (vie terrestre) et 16 (paix, justice et institutions efficaces), mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs 5 (égalité entre les sexes) et 10 (inégalités réduites). Cela n'implique pas d'engagement de la part de la Guinée qui bénéficie de ce programme.

**L'objectif global** du programme d'appui à la réforme du secteur de sécurité en Guinée (PARSS 3) est d'appuyer les efforts du gouvernement en matière de consolidation de l'Etat de droit, de gouvernance, de promotion des principes démocratiques et de protection des droits humains et en particulier de contribuer à créer et à pérenniser un climat social, économique et politique pacifié en améliorant les services de sécurité à la population.<sup>20</sup>

**Les objectifs spécifiques visés sont les suivants:**

**OS1.** Renforcer durablement la sécurité intérieure en Guinée par une modernisation des services de sécurité intérieure dans le cadre de la RSS.

---

<sup>19</sup> Les points (i), (ii) et (v) des cinq piliers suivant: i) la révision du cadre normatif et institutionnel ii) l'amélioration du recrutement et la gestion des ressources humaines, iii) l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes dans des infrastructures adaptées iv) la nécessité d'un plaidoyer efficace pour améliorer les traditions et barrières culturelles ainsi que v) la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat de mise en œuvre de la stratégie

<sup>20</sup> Les axes d'intervention présentés s'inscrivent dans le secteur de concentration 1 du programme indicatif national PIN 11° FED (consolidation de l'Etat de droit et promotion d'une administration efficace au service du développement) et plus particulièrement le résultat R.1.2.2.

**OS2.** Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles renouvelables favorisant un climat social, économique et une sécurité environnementale autour des aires protégées.

**Résultats escomptés:**

OS1 - R.1.1 L'Ecole nationale de la police et de la protection civile (ENPPC) est fonctionnelle et permet de répondre aux besoins de formation de qualité de l'ensemble des personnels de la police et de la protection civile.

OS1 - R.1.2. Les capacités du MSPC à assurer la sécurité des biens et des personnes sont renforcées, avec une attention particulière à la prise en compte des droits de l'Homme, à la prise en charge des personnes vulnérables et au traitement judiciaire des violences basées sur le genre - VBG.

OS1 - R.1.3. Le pilotage stratégique et les capacités opérationnelles de la protection civile sont renforcés.

OS1 - R.1.4. La stabilité socio-économique en Guinée est améliorée grâce à la réinsertion des jeunes en situation de risque et groupes sociaux vulnérables, avec une attention particulière aux femmes, dans la région de Guinée forestière.

OS2 - Résultat 2.1. Les capacités humaines et matérielles du MEEF sont renforcées, et le CPCN est opérationnel.

OS2 - Résultat 2.2. L'implication des communautés locales, de la société civile et du secteur privé dans la gestion durable des ressources naturelles renouvelables est promue et appuyée.

**4.2 Principales activités<sup>21</sup>**

**Nota bene: Aucune des activités ne pourra jamais, à aucun titre, comporter la livraison ou l'achat d'armes et de matériel militaire au bénéfice du gouvernement de la République de Guinée.**

**R.1.1.1. Les capacités de conception et d'études, de planification, d'organisation, de suivi et d'évaluation des dispositifs et actions de formation de l'ENPPC sont renforcées.**

A1. Renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles de l'ENPPC par des formations et la mise à disposition d'expertises à court, moyen et long terme.

A2. Mise à disposition d'équipements et fournitures permettant l'opérationnalisation de cet établissement. De petites réhabilitations/rénovations de locaux pourront être réalisées. Des besoins prioritaires ont été identifiés avec le MSPC, dont la liste définitive sera finalisée et validée lors de la contractualisation.

**R.1.1.2. Les agents de la police et de la protection civile sont formés et professionnalisés et les synergies renforcées avec les autres composantes des FDS pour améliorer la sécurité intérieure, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes.**

---

<sup>21</sup> La liste (indicative) des activités détaillées à mener dans le cadre du projet est présentée en annexe au DA.

A1. Appui à la mise en œuvre des programmes de formation initiale et continue, par la mobilisation d'experts qui contribueront à la mise à jour et au développement des modules de formation ainsi qu'au suivi individuel des formateurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces formations, la collaboration entre la police et la justice (en particulier formations conjointes) sera encouragée, dans la continuité des initiatives en ce sens dans le cadre des programmes d'appuis à la RSS et à la Réforme de la Justice sur le 10<sup>e</sup> FED (PARSS et PARJU).

A2. Soutien aux activités conjointes de formation des FDS: en parallèle à la mise en œuvre d'un cadre de formation de qualité au bénéfice de la police et de la protection civile, des appuis complémentaires aux autres FDS seront prévus, tels qu'un appui à l'organisation de séances de formations à l'Ecole des officiers de la gendarmerie - à travers la coopération déjà engagée avec la France et le partenariat avec l'Ecole de gendarmerie française, et l'opérationnalisation d'une unité d'artificiers au sein des FDS, permettant de doter la Guinée d'une capacité locale d'expertise en dépollution pyrotechnique et déminage.

#### **R.1.2.1. Les capacités organisationnelles et fonctionnelles du MSPC sont renforcées.**

A1. Mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel, opérationnel et fonctionnel du MSPC (réalisé dans le cadre du PARSS et en cours de validation), via un appui spécifique à plusieurs directions et services du MSPC (dotation en formations spécialisées et/ou équipements), identifiés comme prioritaires pour améliorer le fonctionnement de ce département. Un appui à certaines directions régionales de la police sera également mené, en Guinée forestière, pour consolider les appuis menés précédemment, et à travers l'identification d'une ou plusieurs autres directions régionales "pilotes".

Le développement des moyens de lutte contre le terrorisme et des services de renseignements (prévention des phénomènes de radicalisation) sera assuré à travers des appuis et la mise en synergie des services compétents (notamment Direction générale du renseignement Intérieur - DGRI, police de l'air et des frontières - PAF et division d'appui opérationnelle - DAO, nouvelle structure d'enquête/renseignement de terrain mise en place dans le cadre du PARSS2).

A2. Poursuite du renforcement des capacités de communication interne/externe du MSPC

#### **R.1.2.2. La gouvernance locale de la sécurité, la sécurité de proximité et la confiance entre la police et la population sont renforcées.**

A1. Renforcement de la sécurité de proximité et rétablissement de la confiance entre la police et la population (y compris la police routière), à travers la consolidation de l'opérationnalisation de la police de proximité (à Conakry et possible extension au "Grand Conakry"), le renforcement de la gouvernance locale de la sécurité (conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance – CLSPD, sensibilisation dans les écoles etc.) et appui à la réhabilitation de certains commissariats centraux ciblés, permettant une adaptation des conditions de travail et d'accueil adaptée aux nouvelles missions.

#### **R.1.2.3. Les capacités de l'OPROGEM dans l'accueil et l'accompagnement des victimes (femmes et enfants vulnérables) sont renforcées.**

A1. A la suite des appuis prévus dans le cadre du PARSS2 sur base de l'audit (appui à la formulation de textes organisationnels, appui à l'opérationnalisation et à l'amélioration du fonctionnement entre la structure centrale et ses antennes délocalisées dans les commissariats), et outre les formations délivrées dans le cadre de l'ENPPC (voir R.1.1.2), un appui spécifique en renforcement des capacités et équipement/réhabilitation de locaux au profit de l'OPROGEM sera poursuivi. Cet appui inclut la mise en place du centre national de transit, activité prioritaire identifiée dans la SNAP, afin de doter l'OPROGEM d'un site unique lui permettant à la fois de coordonner ses activités, d'accueillir et de prendre en charge les victimes (accompagnement juridique, psychologique) et de les orienter vers des structures de réinsertion, notamment l'AGUIPE. Dans le cadre de l'application des "plans de travail annuels pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle genre des forces de défense et de sécurité en Guinée" (août 2016), l'OPROGEM pourra également jouer un rôle dans l'élaboration des bases de données sur les VBG au sein des structures des FDS.

**R.1.3.1. Une réflexion globale, cohérente et pilotée au plus haut niveau est engagée pour mettre en adéquation les textes et les moyens de la politique de protection civile.**

A1. Poursuite de l'appui à la formulation et mise en œuvre de la politique nationale, à travers la mise en place et l'opérationnalisation de l'agence nationale de gestion des risques et des catastrophes.

**R.1.3.2. Les capacités de pilotage, de gestion et de suivi la DGPC sont renforcées, pour une opérationnalisation effective, durable et sensible au genre de la protection civile.**

A1. Appui au renforcement de la structure de direction de la DGPC (conduite et suivi des opérations, mise à jour du cadre réglementaire, GRH, gestion des matériels et véhicules et du patrimoine immobilier etc.).

A2. Appui à la politique de ressources humaines de la DGPC, en cohérence et coordination et suivi des activités du PARSS 2 en ce sens.

A3. Appui à l'opérationnalisation de la DGPC (équipement/fournitures).

**R.1.3.3. Les activités opérationnelles sont renforcées, à travers une consolidation du socle de compétence et une valorisation des matériels et équipements fournis et l'aménagement des casernements des sapeurs-pompiers et UPC sélectionnés dans le cadre du projet.**

***Sapeurs-pompiers***

L'objectif est de garantir le maintien des savoir-faire acquis et de développer des compétences indispensables à moindre coût en s'appuyant sur le socle de compétence (secours routier et intervention dans les immeubles de grande hauteur (IGH)/bâtiments industriels).

***Unités de protection civile***

L'objectif est de garantir la cohésion et le maintien des savoir-faire des UPC en particulier tant que celles-ci ne sont pas en garnison et soutenues par le MSPC. Il s'agit également de conserver le savoir-faire acquis lors de l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola.

Les partenariats publics-privés expérimentés dans le cadre du projet en cours seront développés, à travers une structure juridique adéquate.

Les casernements des sapeurs-pompiers et UPC sélectionnés dans le cadre du projet seront aménagés et fonctionnels, et les personnels de la protection civile dotés des équipements nécessaires pour exercer efficacement leurs missions. La liste des sites concernés sera confirmée sur base d'une estimation des besoins de la DGPC.

**R.1.4.1 Le nombre de bénéficiaires engagés dans une activité socio-économique durable est augmenté grâce à la poursuite de l'accompagnement de certains groupes ayant fait l'objet d'appuis antérieurs dans la zone d'intervention (Guinée forestière).**

A1. Appui au parcours de formation grâce à l'insertion des bénéficiaires dans un parcours de formation professionnelle (ou poursuite/finalisation du parcours pour certains d'entre eux) et à l'accompagnement du passage de la formation professionnelle vers l'entrepreneuriat ou l'emploi.

A2. Suivi et consolidation des groupements mis en place pour assurer ou pérenniser l'insertion professionnelle: diagnostics, formulation et mise en œuvre de plans de renforcement de capacités, mise à disposition de "kits de démarrage" pour l'insertion professionnelle, suivi des entreprises/groupements mis en place.

A3. Identification et promotion des meilleures pratiques par l'organisation d'ateliers de dialogue et de concertation entre jeunes et entrepreneurs et/ou d'évènements (ex. concours pour la meilleure performance de gestion ou d'innovation) et la promotion de stages et d'apprentissages chez les nouveaux entrepreneurs et/ou d'autres employeurs.

**R.1.4.2. La stabilité est améliorée dans les zones d'intervention par l'identification et l'accompagnement à la réinsertion de nouveaux bénéficiaires ciblés parmi les groupes les plus vulnérables, avec une attention particulière aux femmes.**

A1. Identification des bénéficiaires<sup>22</sup>, sur base des méthodologies formulées dans le cadre des appuis précédents.

A2. Formulation et mise en œuvre d'un parcours complet de réinsertion pour les bénéficiaires identifiés.

**R.2.1.1. La surveillance et la protection des sites sélectionnés sont assurées grâce au renforcement des capacités humaines, matérielles et opérationnelles du CPCN et des structures d'encadrement.**

A1. Amélioration du cadre légal, institutionnel et opérationnel du Corps.

L'appui technique du projet permettra l'élaboration et la diffusion de textes réglementaires nécessaires dans le domaine ciblé, la mise en place de structures déconcentrées CPCN en régions/préfectures, et la mise à jour et mise en œuvre de plans d'aménagement et/ou de gestion des aires protégées et forêts classées, pour garantir la durabilité des activités.

A2. Mise en œuvre du plan de formation du MEEF.

---

<sup>22</sup> Leur nombre sera établi lors de la phase de contractualisation avec UNOPS.

Un plan de formation du personnel paramilitaire et civil du MEEF a été élaboré avec l'appui du projet UE. Il sera validé et mis en œuvre dans le cadre de la présente intervention, en partenariat et cofinancement avec le MEEF (formation commune de base financée sur fonds publics, formation technique du CPCN financée avec l'appui du PARRS 3).

A3. Dotation en équipements et matériel logistique des sites.

A4. Réhabilitation/construction/équipement des bases vie des nouveaux sites, définies à partir des priorités identifiées dans le cadre de l'état des lieux et évaluation des besoins des infrastructures d'accueil.

A5. Appui au centre de conservation des chimpanzés (CCC – formation et réhabilitation équipements).

**R.2.1.2 : La capacité du MEEF à mener une gestion durable des ressources naturelles renouvelables et à répondre à ses obligations internationales en la matière (biodiversité, CITES, changement climatique) est améliorée.**

A1. Mise en place d'un mécanisme efficace de gouvernance et de contrôle des activités opérationnelles du CPCN.

A2. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des directions utilisatrices du CPCN (DNEF, OGUIPAR, CFZ, CEGENS et OGUIB) et de la direction des ressources humaines du MEEF (en coordination avec le PARSS2): formations, dotation en matériel informatique et équipement roulant, amélioration des infrastructures.

A3. Appui à la mise en œuvre de la convention CITES. Cet appui se traduira notamment par: la formation des membres du comité CITES, des formations conjointes et actions de sensibilisation interinstitutionnelles, l'élaboration d'un plan national sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvage, la création d'un sanctuaire de récupération, réintroduction et réadaptation des espèces protégées.

A4. Appui technique et matériel du bureau de cartographie thématique et de télédétection.

A5. Organisation de voyages d'études et d'échanges d'expériences (3 missions prévues) avec d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, Centrale et Australe.

**R.2.2.1: Des outils et des stratégies d'information et d'implication des communautés locales et du secteur privé pour la gestion durable des ressources naturelles sont développés et adoptés par le MEEF.**

A1. Mise en œuvre d'un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) environnementale dans les sites et préfectures concernées.

A2. Elaboration d'un plan de communication communautaire pour la conservation de la biodiversité.

**R.2.2.2: Des approches d'une gestion participative et communautaire des aires protégées en Guinée sont intégrées dans les stratégies du MEEF, sur la base des activités testées sur des sites sélectionnés.**

A1. Mise en place/renforcement des structures locales de gestion (comités de gestion et comités villageois de surveillance) et promotion de la conservation communautaire et privée.

A2. Promotion des activités génératrices de revenus (AGR) et de l'écotourisme pour les populations périphériques des aires protégées. Les priorités en AGR pour les communautés dans les différentes zones d'intervention ont été identifiées lors des missions d'août 2016, sur base des leçons tirées de la phase pilote dans ce domaine. La liste des activités et leur cadre logique ont été formulés.

A3. Développement de partenariats au niveau local pour la gestion des ressources naturelles (administration, société civile, secteur privé et populations).

### **4.3 Logique d'intervention**

Le présent projet se base sur les enseignements et les leçons tirées des projets précédents de l'UE en appui à la RSS, en visant la consolidation des acquis et le renforcement de leur cohérence dans ce domaine, pour accompagner une amélioration durable de la situation de la sécurité et de la stabilité en Guinée, tout en contribuant à renforcer l'état de droit dans le pays. Cette approche permettra de promouvoir les complémentarités et les synergies entre les différents appuis de l'UE et des autres partenaires techniques et financiers concernés, au service d'une réponse globale, cohérente et holistique, aux défis liés à la sécurité en Guinée.

La concentration des moyens sur la formation à grande échelle de la police et de la protection civile, à travers l'ENPPC désormais opérationnelle, permettra de répondre de façon désormais globale, appropriée et coordonnée au déficit de formation des effectifs de la police nationale et de la protection civile. Pour cela, le projet renforcera les capacités de l'Etat guinéen à concevoir, planifier et suivre la formation de ses forces. La formation des forces de police et de protection civile et le renforcement de leur administration de tutelle aura également un impact fort sur l'amélioration du respect des droits de l'Homme en renforçant la lutte contre l'impunité, la collaboration sécurité/justice dans le cadre de la RSS, et la prise en charge des violences basées sur le genre.

La protection civile a longtemps été délaissée par les pouvoirs publics. Une dynamique positive est maintenant en œuvre, favorisée par le PARSS qui a permis la création de plusieurs unités de protection civile et de services d'incendies et de secours. Le présent projet consolidera cette dynamique afin d'améliorer la couverture du territoire et l'équipement des unités de protection civile, et d'appuyer l'installation de l'agence nationale de gestion des risques et des catastrophes, en cours de création comme recommandé par la CEDEAO.

Le ministère de l'environnement, des eaux et forêts (MEEF) ne dispose pas encore des capacités nécessaires pour mener à bien ses missions de protection des aires protégées et de lutte contre le trafic d'espèces protégées dans le cadre de la convention CITES. Les effectifs pour la surveillance des aires protégées sont très insuffisants (le ratio actuel en matière de superficie à surveiller est de 108,70 km<sup>2</sup> par agent en Guinée, alors que le ratio internationalement admis est de 10 km<sup>2</sup>). Le présent projet permettra de former et équiper un plus grand nombre d'agents du CPCN, afin d'améliorer la surveillance des aires protégées. En parallèle, le MEEF sera appuyé pour mener à bien ses missions, notamment en ce qui concerne la criminalité faunique.

Le contexte en Guinée est favorable à la pérennisation des résultats poursuivis dans le cadre du présent programme. Il s'inscrit en effet dans une dynamique positive du processus RSS en Guinée, en termes d'appropriation par les institutions partie prenantes mais aussi de

perspectives de mobilisation des fonds publics pour le financement des activités de la stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP), à travers la stratégie de mobilisation des ressources (voir le point 2 "risques et hypothèses"). Concernant la composante "environnement" de la SNAP, le MEEF est engagé dans une stratégie de mobilisation des "fonds carbone". Un dialogue politique au plus haut niveau, déjà initié dans le cadre de la mise en œuvre des appuis en cours à la RSS sur financement du 10<sup>e</sup> FED, sera poursuivi tout au long de l'exécution du présent programme afin d'accompagner cette dynamique positive, garante de la durabilité des interventions de l'UE dans ce secteur.

Au terme de l'intervention, la Guinée aura accompli un pas en avant décisif dans l'amélioration concrète et durable de son dispositif de sécurité, tout en l'inscrivant davantage dans un Etat de droit moderne et efficient.

## **5. MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

N.A.

### **5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet**

#### ***5.4.1 Subventions: octroi direct à CIVIPOL - Conseil (gestion directe)***

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Cette modalité sera choisie pour la mise en œuvre des activités de l'axe d'intervention 1 (à l'exception des activités R.1.4 voir ci-dessous). Les résultats escomptés de l'intervention sont les suivants:

- une ENPPC pleinement fonctionnelle et ayant mené à bien la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue de l'ensemble des effectifs des forces de police et de

protection civile, avec une attention particulière aux enjeux liés au droits de l'Homme (formations et sensibilisation) et les questions du genre,

- le MSPC est restructuré, redynamisé et mieux à même d'assurer ses fonctions régaliennes au service de la sécurité des personnes et des biens.

Les tâches suivantes pourront être confiées dans le cadre de la subvention: mobilisation d'expertise long terme (chef de projet, appui/renforcement des capacités ENPCC, MSPC etc.) et court terme (formateurs, missions de renforcement de capacités, appuis aux directions bénéficiaires du MSPC etc.), conclusion de contrats de travaux et de fournitures. Dans le cadre du contrat de subvention, un partenariat sera prévu avec l'ONG Coginta pour la mise en œuvre de certaines activités (principalement celles relevant des résultats R.1.2.1, R.1.2.2 et contribution aux activités liées au résultat R.1.1.1).

#### (b) Justification d'une subvention en attribution directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à CIVIPOL - Conseil. Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car la Guinée se trouve dans une situation de crise au sens de l'article 190, paragraphe 2 des règles d'applications et de l'article 72 de l'Accord de Cotonou jusqu'au 31/06/2017 et pour autant que celle-ci soit encore d'application au moment de l'octroi de la subvention.

L'attribution directe apparaît également nécessaire pour démarrer le plus vite possible les activités prévues afin de garantir une continuité avec les activités des projets en cours qu'elles visent à consolider et approfondir (le projet d'appui à la police de proximité prendra fin le 01/05/2017, et le projet d'appui à la protection civile le 22/07/2017).

CIVIPOL Conseil est la société de conseil et de service du ministère de l'intérieur français, spécialisée en fourniture d'expertise en matière de sécurité intérieure, de protection civile et de gouvernance. Le choix de CIVIPOL Conseil pour la mise en œuvre de la composante d'appui à l'ENPPC et au MSPC est justifié par la qualité d'expertise et le professionnalisme dont cet opérateur a fait preuve dans l'exécution des projets menés en Guinée dans ce secteur. Forts de ces expériences, cet opérateur présente des atouts indiscutables pour garantir l'atteinte des résultats attendus: capitalisation des acquis et parfaite connaissance du processus RSS et de ses interlocuteurs institutionnels en Guinée.

#### (c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

#### (e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323 lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

En tant qu'opérateur public, CIVIPOL n'a pas la capacité de cofinancer les projets mis en œuvre en tant qu'opérateur. Les subventions gérées par cette entité sont toutes financées à 100%. Des discussions seront menées dans le cadre de la contractualisation pour un possible apport en nature (mise à disposition de matériels et/ou ressources humaine) dans le cadre de la mise en œuvre du projet, sur base des expériences précédentes en ce sens en Guinée avec CIVIPOL.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion du contrat de subvention

Troisième trimestre 2017.

#### **5.4.2 Gestion indirecte avec une organisation internationale**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec United Nations Office for Project Services (UNOPS) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique l'exécution des activités identifiées sous l'axe d'intervention 2.

Les résultats escomptés sont les suivants:

- le CPCN est professionnalisé et pleinement opérationnel à l'échelle du territoire national, sous l'égide d'un MEEF plus opérationnel, pour une amélioration concrète de la gestion durable des ressources naturelles et au respect des engagements internationaux de la Guinée dans le cadre de la CITES,
- la sécurité environnementale et la gestion durable des ressources naturelles dans les zones d'intervention sont améliorées à travers l'implication des communautés et la gestion participative, et une attention sur les questions de genre,
- les bénéficiaires du projet (issus des jeunes en situation de risque et des groupes les plus vulnérables avec une attention particulière aux femmes) sont engagés dans une activité économique et sociale durable, contribuant de manière positive à la stabilité en Guinée forestière.

Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'UNOPS a l'expertise spécifique étant donnée ses responsabilités dans la mise en œuvre de différents projets de l'UE en Guinée. De plus, l'environnement constitue un des domaines prioritaires d'activités de l'UNOPS et l'UNOPS est en charge de la mise en œuvre du projet pilote "appui à l'opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature" actuellement en cours en Guinée.

L'UNOPS se verra confier également la mise en œuvre des activités relevant du résultat R.1.4 de l'OS1, en raison de son expertise avérée dans les domaines de la réinsertion/DDR, et des expériences menées en Guinée<sup>23</sup> et dans la sous-région<sup>24</sup>.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: recrutement de l'assistance technique internationale et nationale nécessaires à la mise en œuvre du projet, marchés de fourniture pour acquisition et dotation en équipements et matériel logistique (R.2.1.1 activité A3), marchés de travaux pour réhabilitation/construction des bases vie des sites d'intervention identifiés ures prévues (R.2.1.1 activité A4), marchés de services éventuels pour des études (évaluation, diagnostic ou suivi des activités), en particulier en ce qui concerne le volet AGR.

### **5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

### **5.6 Budget indicatif**

|  | <b>Contribution de l'UE<br/>(montant en EUR)</b> | <b>Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée</b> |
|--|--|--|
| <u>Composante 1</u><br>Renforcement de la sécurité intérieure en Guinée à travers un appui à l'Ecole nationale de la police et de la protection civile (ENPPC), capitalisation/mise à niveau des formations et équipements fournis en appui à l'opérationnalisation de protection civile en Guinée et appui à la restructuration du pilotage de la politique de protection civile, et amélioration des synergies police/gendarmerie. | <b>10 000 000 EUR</b>                            |  |
| 5.4.1. Subventions: octroi direct à CIVIPOL - Conseil (gestion   | 8 000 000 EUR                                    |  |

<sup>23</sup> Projet d'appui à la réinsertion et à l'accompagnement économique et social en Guinée forestière (PARECO), (2 MEUR, fin d'activité le 18/08/2016)

<sup>24</sup> On peut citer notamment le projet "Job Creation and Conflict Prevention" mené au Nigeria entre 2008 et 2011 (11 millions USD) ou le projet DDR en cours en Côte d'Ivoire auprès de 3500 bénéficiaires (11.29 millions USD).

|  |                       |                           |
|--|-----------------------|---------------------------|
| directe)   |                       |                           |
| <i>Appui à l'Ecole nationale de la police et de la protection civile (ENPPC) et renforcement des capacités du ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC)</i>   | 5 000 000 EUR         |                           |
| <i>Renforcement du pilotage stratégique et de l'opérationnalisation de la protection civile</i>  | 3 000 000 EUR         |                           |
| 5.4.2. Gestion indirecte avec une organisation internationale – UNOPS (activités réinsertion du résultat R.1.4)  | 2 000 000 EUR         |                           |
| <i>Appui à la réinsertion des jeunes en situation de risque et groupes sociaux vulnérables, avec une attention particulière aux femmes, en forestièrre (résultat 1.4)</i>  | 2 000 000 EUR         |                           |
| <u>Composante 2</u><br>Consolidation et extension à l'échelle nationale de l'opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature dans le cadre de la RSS, permettant une amélioration de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables favorisant un climat social, économique et une sécurité environnementale autour des aires protégées. | <b>5 000 000 EUR</b>  |                           |
| <i>Appui à la sécurité environnementale/opérationnalisation du Corps des Conservateurs de la nature et renforcement capacités du MEEF</i>  | 5 000 000 EUR         |                           |
| 5.4.2 – Gestion indirecte avec une organisation internationale – UNOPS   | 5 000 000 EUR         |                           |
| 5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit   | <b>300 000 EUR</b>    |                           |
| 5.11 Communication et visibilité   | N.A.                  |                           |
| Provisions pour imprévus   | <b>1 700 000 EUR</b>  |                           |
| Totaux   | <b>17 000 000 EUR</b> | <b>0 EUR<sup>25</sup></b> |

## 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Compte tenu des domaines d'intervention et parties prenantes très largement autonomes de chacune des composantes, deux comités de suivi (CS) distincts seront mis en place. Sous l'égide du comité national de pilotage de la RSS en Guinée (CNP-RSS, et plus particulièrement la commission d'orientation stratégique - COS), la cohérence globale entre composantes et l'appropriation par les institutions concernées seront garanties par:

- la présidence de chaque CS assurée par le ministre concerné (MSPC et MEEF) et l'implication directe de cadres de ces ministères dans le suivi de la mise en œuvre et la participation aux réunions de suivi du projet,
- l'invitation à chaque CS de plusieurs membres clefs du CS de l'autre composante (ministre et principaux cadres impliqués dans la mise en œuvre),
- la participation à chacun des CS, en qualité de membre, des représentants du CNP-RSS indiqués ci-dessous.

Chacun de ces comités sera chargé de définir les orientations stratégiques du projet, valider les plans de travail et calendriers des activités mis à jour sur base annuelle, valider les rapports

<sup>25</sup> Des discussions à ce sujet ont eu lieu avec UNOPS et CIVIPOL. Les modalités et le montant de cofinancement seront arrêtés lors de la phase de contractualisation.

de suivi, et décider de toute réorientation éventuelle. Chacun des deux CS sera présidé par le principal bénéficiaire institutionnel qui aura la responsabilité du pilotage des projets relevant de leurs compétences respectives. Ils se réuniront sur une base semestrielle et autant de fois que de besoin, sur convocation du ministère concerné, en accord avec l'UE. L'ordonnateur national du FED et/ou son représentant participeront aux CS.

Pour la composante sécurité intérieure, le CS est présidé par le MSPC et inclut, en qualité de membres, le ministre en charge de la RSS auprès de la présidence de la République, le président de la commission technique de suivi (CTS), les présidents des comités techniques sectoriels des cinq secteurs de la RSS, les cadres du MSPC en charge du suivi RSS (bureau stratégie et développement et directeur de la réforme, coordonnateurs désignés par le MSPC), un représentant de l'AGUIPE et/ou du MEET-FP pour le volet réinsertion et les cadres de l'OPROGEM pour les questions de genre. Des représentants de la société civile seront invités en qualité d'observateurs. Ils seront identifiés au sein des structures liées à la RSS (représentants de la société civile au sein des CTS et/ou membres des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance – CLSPD). Les représentants des principaux PTF concernés seront également conviés en qualité d'observateurs. La liste des membres et observateurs du CS pourra être complétée en concertation avec le MSPC. Le secrétariat du CS sera assuré par le MSPC (représentant à identifier en accord avec le MSPC parmi les structures mentionnées ci-dessus).

Pour la composante sécurité environnementale, le CS est présidé par le MEEF et la composition répondra aux mêmes principes que ceux énoncés ci-dessus, avec les variantes suivantes: les cadres du MEEF parties prenantes du suivi du projet (voir 1.1.2), ainsi que le point focal genre, seront invités en qualité de membres; les représentants de la société civile invités en qualité d'observateurs seront identifiés parmi les organisations régionales et nationales de lutte contre le trafic d'espèces sauvages (dont GALF); le secrétariat du CS sera assuré par UNOPS.

## **5.8 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et ex post de la présente action ou ses composantes commandées par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la poursuite d'une appropriation et d'une dynamique positive de la partie nationale dans la mise en œuvre de la RSS, permettant de garantir la durabilité des interventions en appui de ce processus. L'évaluation ex post sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le processus RSS en cours en Guinée devant s'achever en 2020, un état des lieux permettra de mettre à jour les impacts des appuis de l'UE en ce domaine.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 et au dernier trimestre 2021.

## **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre au dernier trimestre 2021.

## **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus. Ces actions sont incluses dans les la subvention à CIVIPOL et le Pagoda avec UNOPS. Des lignes budgétaires spécifiques pour la communication et la visibilité seront prévues dans le cadre des deux contrats de mise en œuvre de la présente décision. Les activités en la matière feront l'objet d'un plan de communication et visibilité validé par la délégation de l'UE.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les

bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

## ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

|                                       | Chaîne des résultats   | Indicateurs                                    | Valeurs de référence  | Cibles | Sources et moyens de vérification   | Hypothèses |
|---------------------------------------|--|--|-----------------------|--------|---|------------|
| <b>Ii</b><br>Oblectif global : impact | Appuyer les efforts du gouvernement en matière de consolidation de l'Etat de droit, de gouvernance, de promotion des principes démocratiques et de protection des droits humains et en particulier de contribuer à créer et à pérenniser un climat social, économique et politique pacifié en améliorant les services de sécurité à la population. | Amélioration du "Global Peace Index" (PARSS 2) | 2.148 – 11/163 (2016) |        | "Global Peace Index"<br>Rapports d'enquêtes, rapports périodiques et évaluations d'ONGI, et agences des Nations unies<br>Rapports d'évaluation d'institutions indépendantes<br>Journal officiel<br>Rapports de suivi de la COS et de la CTS<br>Suivi des diagnostics locaux de sécurité (DLS) réalisés dans les communes du Grand Conakry (ces DLS, financés dans le cadre des projets UE d'appui à la police de proximité constituent des baselines sur lesquels des enquêtes de |            |

|   | Chaîne des résultats  | Indicateurs  | Valeurs de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification  | Hypothèses |
|---|---|--|----------------------|--------|--|------------|
|   |   |  |                      |        | suivi permettent de mesurer périodiquement les évolutions, y compris sur la perception sécuritaire de la population dans les zones concernées)   |            |
| Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s) | 1/ Renforcer durablement la sécurité intérieure en Guinée par une modernisation des services de sécurité intérieure dans le cadre de la RSS | La sécurité des citoyens et de leurs biens s'est améliorée: nombre d'atteintes contre les personnes et les biens (*) |                      |        | Rapports du projet<br>Tableau de bord de la sécurité (mise en place et opérationnalisation en cours dans le cadre du PARSS2)<br>Rapports de suivi du manuel "suivi-évaluation d'impact - PARSS"<br>Rapports de suivi de la COS et de la CTS<br>Rapports d'évaluation d'institutions indépendantes<br>Suivi DLS |            |
|   |   | Perception de la population de la situation sécuritaire (*)  |                      |        | Suivi DLS  |            |
|   |   | Nombre d'agents et d'officiers de police formés pour 100.000 personnes   |                      |        | Global Peace index<br>Rapport de suivi et de fonctionnement de l'ENPPC<br>Rapports du projet   |            |

|  | Chaîne des résultats   | Indicateurs  | Valeurs de référence      | Cibles  | Sources et moyens de vérification   | Hypothèses |
|--|--|--|---------------------------|---|---|------------|
|  |  | Nombre d'homicides pour 100 000 personnes  |                           |   | id  |            |
|  |  | Taux de couverture opérationnelle du territoire effective dans le domaine des risques courants   |                           |   | Suivi de la cartographie sécuritaire réalisée en 2017 dans le cadre du PARSS2 |            |
|  |  | Budget national consacré à la sécurité intérieure en Guinée                                      |                           |   | Loi des finances et rapports de suivi de l'exécution budgétaire               |            |
|  |  | Nombre de bénéficiaires engagés dans une activité socio-économique durable                       |                           |   | Rapports du projet + enquêtes terrain   |            |
|  | 2/ Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles renouvelables favorisant un climat social, économique et une sécurité environnementale autour des aires protégées. | Sécurité environnementale améliorée: superficie d'aires protégées surveillée par agent améliorée | 108.7 km2                 | à déterminer en accord avec le MEEF et UNOPS  | Rapports du projet + rapport de suivi des stratégies nationales               |            |
|  |  | Sécurité environnementale améliorée: la superficie d'aires protégées a augmenté                  | 8% du territoire national | à déterminer avec MEEF et UNOPS, sur base des objectifs d'Aichi auxquels le pays a souscrit (taux de couverture |   |            |

|                 | Chaîne des résultats  | Indicateurs   | Valeurs de référence | Cibles                              | Sources et moyens de vérification  | Hypothèses |
|-----------------|---|---|----------------------|-------------------------------------|--|------------|
|                 |   |   |                      | nationale en aires protégées à 25%) |  |            |
|                 |   | Respect des engagements internationaux de la Guinée   |                      |                                     | Rapports de suivi CITES et autres conventions internationales du secteur           |            |
|                 |   | Budget national consacré à la sécurité environnementale   |                      |                                     | Loi des finances et rapports de suivi de l'exécution budgétaire                    |            |
|                 |   | Appropriation et adhésion des populations riveraines à la gestion durable des aires protégées                               |                      |                                     | Rapports du projet/rapports de suivi du manuel "suivi-évaluation d'impact - PARSS" |            |
| <b>Produits</b> | <b><i>R.1.1 L'Ecole nationale de la police et de la protection civile (ENPPC) est fonctionnelle et permet de répondre aux besoins de formation de qualité de l'ensemble des personnels de la police et de la protection civile.</i></b> |   |                      |                                     |  |            |
|                 | R.1.1.1. Les capacités de conception et d'études, de planification, d'organisation, de suivi et d'évaluation des dispositifs et actions de formation sont renforcées.   | Une politique nationale de formation policière et une stratégie de mise en œuvre pluriannuelle existent et sont suivies     |                      |                                     |  |            |
|                 |   | Les référentiels de compétences et les curricula répondant aux besoins de formation identifiés sont adoptés et mis en œuvre |                      |                                     |  |            |

|  | Chaîne des résultats  | Indicateurs  | Valeurs de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|--|---|--|----------------------|--------|-----------------------------------|------------|
|  |   | Le cadre organique régissant l'organisation et le fonctionnement de l'ENPPC est mis en œuvre   |                      |        |                                   |            |
|  |   | Le MSPC mobilise les ressources nécessaires à la pérennisation du budget de l'ENPPC  |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.1.2. Les agents de la police et de la protection civile sont formés et professionnalisés et les synergies renforcées avec les autres composantes des FDS pour améliorer la sécurité intérieure en tenant compte des besoins spécifiques des femmes. | Nombre d'agents du MSPC ayant reçu une formation à l'éthique et à la déontologie   |                      |        |                                   |            |
|  |   | Appropriation du code de déontologie de la police (nombre de réunions de vulgarisation du code, enquête terrain auprès de policiers)   |                      |        |                                   |            |
|  |   | Nombre de plaintes déposées pour violences policières (SV: tableau de bord de la sécurité)   |                      |        |                                   |            |
|  |   | Nombre d'enquêtes menées sur des cas de violences policières (SV: tableau de bord de la sécurité)  |                      |        |                                   |            |
|  |   | Nombre de mesures disciplinaires prises à l'encontre d'agents de police  |                      |        |                                   |            |
|  |   | Durée moyenne des enquêtes   |                      |        |                                   |            |
|  |   | <b><i>R.1.2. Les capacités du MSPC à assurer la sécurité des biens et des personnes sont renforcées, avec une attention particulière à la prise en compte des Droits de l'Homme, à la prise en charge des personnes vulnérables et au traitement judiciaire des violences basées sur le genre - VBG.</i></b> |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.2.1. Les capacités organisationnelles et fonctionnelles du MSPC sont renforcées   | La capacité du MSPC à assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire guinéen est améliorée : % d'amélioration du ratio policiers/habitants hors Conakry  |                      |        |                                   |            |

|  | Chaîne des résultats   | Indicateurs   | Valeurs de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|--|--|---|----------------------|--------|-----------------------------------|------------|
|  |  | Les textes réorganisant le MSPC sur base de l'audit sont approuvés et mis en œuvre  |                      |        |                                   |            |
|  |  | Les directions et services soutenues par le projet sont professionnels et opérationnels.  |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.2.2. La gouvernance locale de la sécurité, la sécurité de proximité et la confiance entre la police et la population sont renforcées | Niveau de confiance des communautés envers les forces de police (y compris version désagrégée : la confiance inspirée par la police selon le sexe augmente (ratio en%))   |                      |        |                                   |            |
|  |  | Nombre de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance  |                      |        |                                   |            |
|  |  | Nombre de patrouilles pédestres réalisées   |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.2.3. Les capacités de l'OPROGEM dans l'accueil et l'accompagnement des victimes (femmes et enfants vulnérables) sont renforcées      | Un centre national de transit des victimes de violences basées sur le genre existe  |                      |        |                                   |            |
|  |  | Nombre de plaintes de violences basées sur le genre traitées et résolues  |                      |        |                                   |            |
|  |  | Perception de l'accueil des victimes de violences basées sur le genre et des populations vulnérables: (i) la police répond efficacement et avec compétence aux crimes sexuels contre les femmes et les mineurs (ii) la police répond efficacement et avec compétence aux cas de violence domestique (iii) la police applique des procédures spécifiques et adaptées pour les enfants en conflit avec la loi |                      |        |                                   |            |

|  | Chaîne des résultats  | Indicateurs  | Valeurs de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|--|---|--|----------------------|--------|-----------------------------------|------------|
|  | <b><i>R.1.3. Le pilotage stratégique et les capacités opérationnelles de la protection civile sont renforcés.</i></b>   |  |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.3.1. Une réflexion globale, cohérente et pilotée au plus haut niveau est engagée pour mettre en adéquation les textes et les moyens de la politique de protection civile.   | Une agence nationale de gestion des risques et des catastrophes existe et remplit ses missions                 |                      |        |                                   |            |
|  |   | La politique nationale de gestion des risques et des catastrophes est adoptée et mise en œuvre                 |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.3.2. Les capacités de pilotage, de gestion et de suivi de la DGPC sont renforcées, pour une opérationnalisation effective et durable et sensible au genre de la protection civile guinéenne.  | Les textes réglementaires relatifs à la protection civile existent et sont appliqués                           |                      |        |                                   |            |
|  |   | Un système de suivi des opérations réalisées par les sapeurs-pompiers et les UPC est utilisé                   |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.3.3. Les activités opérationnelles sont renforcées, à travers une consolidation du socle de compétence et une valorisation des matériels et équipements fournis et l'aménagement des casernements des sapeurs-pompiers et UPC sélectionnés dans le cadre du projet. | Nombre de centres de secours opérationnels   |                      |        |                                   |            |
|  |   | Nombre d'interventions réalisées avec succès (victimes secourues, incendies éteints ...)                       |                      |        |                                   |            |
|  |   | Délais d'intervention  |                      |        |                                   |            |
|  |   | Nombre de SIS équipés en matériel spécifique, en particulier dans le domaine incendie et secours à la personne |                      |        |                                   |            |
|  |   | Taux d'équipement des agents en équipement de protection individuelle  |                      |        |                                   |            |
|  | <b><i>R.1.4. La stabilité socio-économique en Guinée est améliorée grâce à la réinsertion des jeunes à risques et groupes sociaux vulnérables, avec une attention particulière aux femmes, dans la région de Guinée forestière.</i></b>                                 |  |                      |        |                                   |            |
|  | R.1.4.1 Le nombre de bénéficiaires engagés dans une activité socio-économique durable   | Nombre de bénéficiaires ayant fait l'objet d'appuis antérieurs dans la zone d'intervention                     |                      | 300    |                                   |            |

|   | Chaîne des résultats   | Indicateurs   | Valeurs de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|---|--|---|----------------------|--------|-----------------------------------|------------|
|   | est augmenté grâce à la poursuite de l'accompagnement de certains groupes ayant fait l'objet d'appuis antérieurs dans la zone d'intervention (Guinée forestière).  | dont les conditions socio-économiques se sont améliorées à la fin du projet*                                    |                      |        |                                   |            |
|   | R.1.4.2. La stabilité est améliorée dans les zones d'intervention par l'identification et l'accompagnement à la réinsertion de nouveaux bénéficiaires ciblés parmi les groupes les plus vulnérables, avec une attention particulière aux femmes. | Nombre de membres des groupes les plus vulnérables ayant achevé avec succès leurs cours d'apprentissage*        |                      | 500    |                                   |            |
|   |  | Nombre de membres des groupes les plus vulnérables dont les conditions socio-économiques se sont améliorées*    |                      | 500    |                                   |            |
| <b>Résultat 2.1. Les capacités humaines et matérielles du MEEF sont renforcées, le corps paramilitaire des conservateurs de la nature (CCN) est opérationnel.</b> |  |   |                      |        |                                   |            |
|   | R.2.1.1. La surveillance et la protection des sites sélectionnés sont assurées grâce au renforcement des capacités humaines, matérielles et opérationnelles du CPCN et des structures d'encadrement.   | Nombre de conservateurs de la nature recrutés, formés et encadrés*  |                      |        |                                   |            |
|   |  | Taux d'équipement des conservateurs de la nature  |                      |        |                                   |            |
|   |  | Nombre d'arrestations de braconniers  |                      |        |                                   |            |
|   |  | Nombre de bases réhabilitées et équipées  |                      |        |                                   |            |
|   | R.2.1.2 : La capacité du MEEF à mener une gestion durable des ressources naturelles renouvelables et à répondre à ses obligations internationales en la matière (Biodiversité, CITES) est améliorée.   | Les textes réglementaires sur l'organisation du corps des conservateurs de la nature existent et sont appliqués |                      |        |                                   |            |
|   |  | Nombre de structures déconcentrées mises en place   |                      |        |                                   |            |

|   | Chaîne des résultats  | Indicateurs  | Valeurs de référence | Cibles | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|---|---|--|----------------------|--------|-----------------------------------|------------|
|   |   | La Guinée n'est plus suspendue du commerce des espèces CITES   |                      |        |                                   |            |
|   |   | Les institutions concernées par la prévention et la répression des trafics CITES ont été formées et sensibilisées  |                      |        |                                   |            |
|   |   | Le plan national de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages existe   |                      |        |                                   |            |
|   |   | La capacité de suivi et d'encadrement du personnel par les directions centrales concernées est améliorée   |                      |        |                                   |            |
| <b>Résultat 2.2. L'implication des communautés locales, de la société civile et du secteur privé dans la gestion durable des ressources naturelles renouvelables est promue et appuyée.</b> |   |  |                      |        |                                   |            |
|   | R.2.2.1: Des outils et des stratégies d'information et d'implication des communautés locales et du secteur privé pour la gestion durables des ressources naturelles sont développés et adoptés par le MEEF. | Nombre d'outils et des stratégies d'information et d'implication des communautés locales et du secteur privé pour la gestion durables des ressources naturelles sont développés et adoptés par le MEEF |                      |        |                                   |            |
|   | R.2.2.2: Des approches d'une gestion participative et communautaire des aires protégées en Guinée sont intégrées dans les stratégies du MEEF, sur la base des activités testées sur des sites sélectionnés. | Nombre de structures locales de gestion  |                      |        |                                   |            |
|   |   | Nombre de bénéficiaires engagés dans les activités génératrices de revenus soutenues par le projet (y compris version désagrégée par sexe: ratio en %)   |                      |        |                                   |            |
| (*) Ces indicateurs sont désagrégés par sexe se déclinent en sous indicateurs quantitatifs/qualitatifs au sein des résultats spécifiques correspondants                                     |   |  |                      |        |                                   |            |

